

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/COMTD/5/Rev.1

25 octobre 1995

(95-3245)

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACCORD RELATIF AU MARCHE COMMUN DU SUD (MERCOSUR)

Président: S.E. M. Christer Manhusen (Suède)

Argentine	Etats-Unis	Pérou
Australie	Guatemala	Philippines
Bolivie	Honduras	Pologne
Brésil	Hongrie	République slovaque
Canada	Inde	République tchèque
Chili	Indonésie	Singapour
Colombie	Japon	Suisse
Communautés européennes et Etats membres	Malaisie	Thaïlande
Corée	Mexique	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Norvège	Turquie
Cuba	Nouvelle-Zélande	Uruguay
Egypte	Pakistan	Venezuela
El Salvador	Paraguay	

Mandat:

"Examiner l'Accord relatif au Marché commun du Sud (MERCOSUR) à la lumière des dispositions pertinentes de la Clause d'habilitation et du GATT de 1994, y compris l'article XXIV, et transmettre au Comité du commerce et du développement un rapport et des recommandations qui seront soumis au Conseil général, un exemplaire du rapport étant également transmis au Conseil du commerce des marchandises. L'examen auquel procédera le Groupe de travail sera fondé sur une notification complète et sur des questions et réponses écrites."

Point convenu dont le Président du Comité du commerce et du développement a donné lecture à la réunion du 14 septembre 1995

Il est entendu que la déclaration dont le Président du Conseil du commerce des marchandises a donné lecture au titre du point 7 de l'ordre du jour de la réunion tenue par le Conseil le 20 février 1995 et qui figure dans le document WT/REG3/1 s'applique *mutatis mutandis* à ce Groupe de travail.